L'accent WEB

Restrictions de voyage : un renforcement des mesures, en particulier pour l'Afrique Australe

07.12.2021

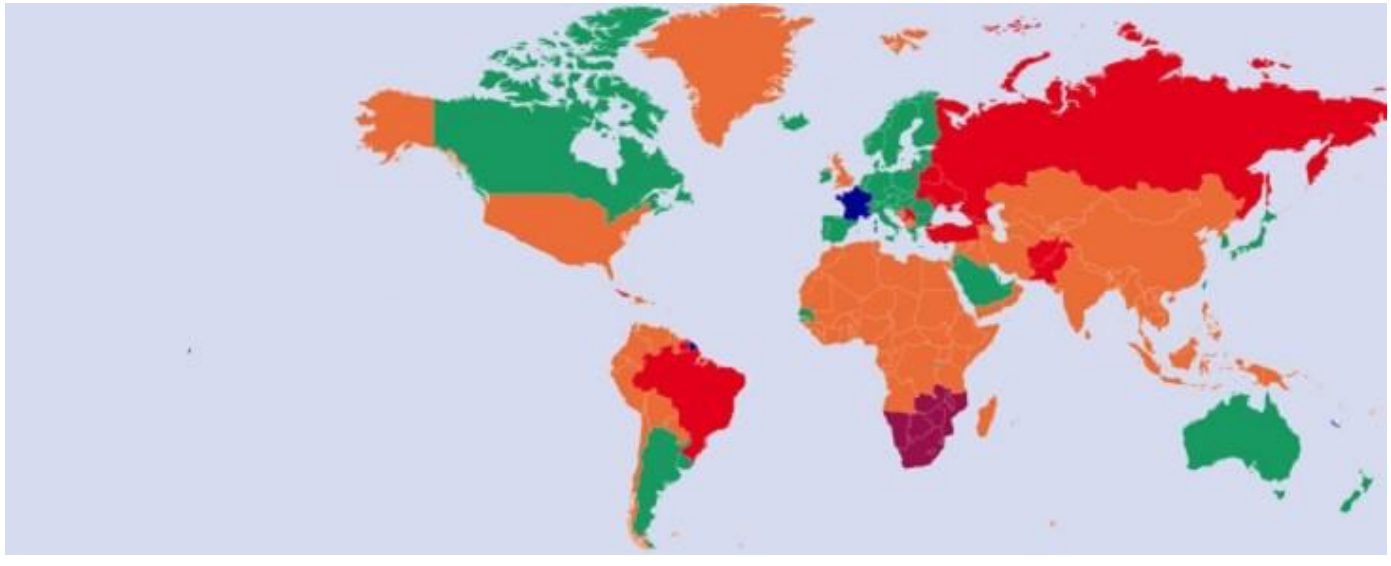

Le 4 décembre, les autorités françaises ont de nouveau adapté leurs conditions d'entrée sur le territoire français pour les voyageurs en provenance de l'étranger en fonction de l'évolution du variant Omicron.

A noter, l'ajout des pays d'Afrique Australe (Afrique du Sud, Bostwana, Eswatini, Lesotho, Mozambique, Namibie, Zimbabwe), et de l'Ile Maurice dans une liste « écarlate ». Ainsi que la division des catégories en 2 listes.

Par ailleurs, les Etats-Unis ont également modifié leurs conditions d'entrée sur leur territoire pour tous les clients qu'ils soient vaccinés ou non (test négatif effectué 1 jour avant le départ, au lieu de 3 jours actuellement).

Classification des pays au 04 décembre

- **Pays "verts"** (pas de circulation active du virus ni de présence de variants préoccupants)

Etats membres de l'Union européenne et Andorre, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Siège et Suisse.

>Test PCR ou antigénique de moins de 24 heures pour les non vaccinés.

Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Canada, Comores, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, Hong Kong, Islande, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Nouvelle-Zélande, Qatar, Rwanda, Sénégal, Taiwan, Uruguay et Vanuatu.

>Test PCR ou antigénique de moins de 48 heures pour tous (vaccinés et non vaccinés).

- **Pays "orange"** (circulation active du virus dans des proportions maîtrisées, absence de variants préoccupants)

Tous les pays à l'exception des pays "verts" et "rouge"

>Test PCR ou antigénique de moins de 48 heures pour tous (vaccinés et non vaccinés).

>Les conditions actuelles pour les non vaccinés (test aléatoires à l'arrivée, motifs impérieux et mesures de quarantaine auto-isolement de 7 jours) sont inchangées.

- **Pays "rouges"** (pays où le virus circule activement, avec présence de variants préoccupants)

Afghanistan, Biélorussie Brésil, Costa Rica, Cuba, Géorgie, Moldavie, Monténégro, Pakistan, Russie, Serbie, Suriname, Turquie et Ukraine.

>Test PCR ou antigénique de moins de 48 heures pour tous (vaccinés et non vaccinés).

>Les conditions actuelles pour les non vaccinés (test systématique l'arrivée, motifs impérieux et mesures de quarantaine contrôlée de 10 jours) sont inchangées.

- **Pays « écarlates »** (circulation particulièrement active du virus et/ou découverte d'un variant susceptible de présenter un risque de transmissibilité accrue ou d'échappement)

Afrique du Sud, Bostwana, Eswatini, Ile Maurice, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe

>Test PCR de moins de 48 heures ou Antigénique de moins de 24 heures pour tous (vaccinés et non vaccinés)

>Motif impérieux pour tous (vaccinés et non vaccinés)

>Les conditions actuelles pour les non vaccinés (test systématique à l'arrivée et quarantaine contrôlée de 10 jours) continuent de s'appliquer.

Modalités d'entrée en France

Nouvelles mesures suite à l'émergence du variant Omicron

- **Réunion et Mayotte**

A compter du 28 novembre, en raison de la proximité géographique avec l'Afrique australe, les clients en provenance de la Réunion et de Mayotte vers la Métropole doivent disposer d'un test négatif PCR ou antigénique de moins de 48h, quel que soit leur statut vaccinal.

- **Concernant les passagers non vaccinés ou sans certificat de rétablissement :**

Les passagers arrivant de Chypre, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Estonie, Grèce, Hongrie, Irlande, Lituanie, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, République Tchèque Slovaquie, Slovénie et Suisse doivent présenter **un test de moins de 24 heures au lieu de 72 heures.**

Les modalités d'entrée en France actuellement en vigueur continuent de s'appliquer strictement en fonction de la classification des pays et de la vaccination.

Modalités détaillées sur le site **www.gouvernement.fr (https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements)**

L'attestation sur l'honneur de non-présence de symptômes reste obligatoire dans tous les cas. Disponible sur **www.interieur.gouv.fr (https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Certificate-of-international-travel)**

Les vaccins reconnus par la France sont ceux validés par l'Agence Européenne du Médicament (AstraZeneca, Janssen, Moderna, Pfizer). Le vaccin Covishield (équivalent du vaccin AstraZeneca mais fabriqué en Inde) est maintenant reconnu par la France.

A noter : depuis le 22 septembre, lorsqu'un client dispose d'une vaccination complète reconnue par l'OMS (CORONAVAC - Laboratoire Sinovac et Sinopharm - Beijing Institute of Biological Products) et qu'en complément il a reçu une dose de rappel avec un vaccin ARNm (Pfizer - COMIRNATY, Moderna - Spikevax), son schéma vaccinal est complet 7 jours après la dose de rappel, et accepté pour l'entrée en France.

Formalités douanières et sanitaires dans le monde

Pour toutes les destinations, il est impératif pour les clients, mais également pour les vendeurs et les escales de vérifier systématiquement les dernières mises à jour concernant les formalités douanières et sanitaires dans le monde sur **Traveldoc (https://airfrance.traveldoc.aero/)**

Pour les clients vers et depuis les DOM/TOM, des conditions particulières s'appliquent consultables sur les sites **www.martinique.gouv.fr (https://www.martinique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-sante-publique/Sante/Informations-COVID-19/Les-transports/COVID-19-Deplacements-en-provenance-et-a-destination-de-la-Martinique)** et **www.guadeloupe.gouv.fr (https://www.guadeloupe.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-technologiques-et-sanitaires/Securite-sanitaire/Informations-coronavirus/Les-transports/Covid-19-les-conditions-d-entree-par-voie-aerienne-en-Guadeloupe)**